

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°: 37 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 juin à 11h30, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 19 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 4

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Marc PARISSET

ABSENTS : 3

Édouard BOS, Michel JORCIN, Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 0

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : élections sénatoriales 2017 – désignation du délégué et des suppléants

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les textes relatifs à la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs, et notamment le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 et l'arrêté préfectoral n°38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017. En application des articles L288 et R133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Conformément aux articles L284 et L286 du Code électoral, le Conseil municipal doit élire UN délégué, et TROIS suppléants.

Monsieur le Maire procède à la mise en place d'un bureau de vote constitué comme suit :

- Président : Stéphane GIRARD, Maire ;
- 2 Conseillers les plus jeunes : Marc PARISSET, Maurice NICOLUSSI ;
- 2 Conseillers les plus âgés : Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI.

Stéphane GIRARD est élu délégué au 1^{er} tour avec 4 voix,
Clotilde CORRENOZ est élu suppléants n°1 au 1^{er} tour avec 4 voix,
Maurice NICOLUSSI est élu suppléants n°2 au 1^{er} tour avec 4 voix,
Marc PARISSET est élu suppléants n°3 au 1^{er} tour avec 4 voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Proclame les résultats ci-dessus pour la présente élection.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD